

Actes de la séance plénière

ÉCOCITÉ : LES SUITES DE VILLE DE DEMAIN

POUR SUIVRE LA VOIE DE L'INNOVATION POUR DES TERRITOIRES DURABLES

INTRODUCTION

PAR DIDIER KLING, PRÉSIDENT DE LA CCI PARIS ÎLE-DE-FRANCE

Didier Kling se réjouit d'accueillir à nouveau les Entrepreneurs du Cadre de Ville, précédés cette année par la huitième Rencontre Nationale ÉcoCité et Ville de demain. L'objectif de cette journée – faire vivre un écosystème d'acteurs, publics et privés, au service de la ville durable – est tout à fait partagé par la CCI.

La démarche ÉcoCité offre une réponse à l'un des principaux enjeux auxquels fait face la CCI, en Île-de-France : intégrer le développement économique dans le tissu urbain. Par exemple, la CCI anticipe un rapatriement d'activités à la suite du Brexit, comme le font d'autres villes européennes. L'impact d'un gain d'attractivité dans la région pose à moyen terme des questions concernant l'aménagement urbain durable, la qualité de vie et finalement la création d'écosystèmes épanouissants pour tous. Les entreprises ne doivent pas être « des sujets de l'aménagement, mais des acteurs de l'aménagement » dont l'avis doit être pris en compte en amont des projets urbains ». L'enjeu pour toutes les villes est que les entreprises restent et se développent.

Pour répondre à ces défis, la CCI a conçu des applications numériques à destination des entreprises franciliennes pour mieux les préparer aux marchés qui émergeront (CCI Business Grand Paris avec un volet sur l'économie circulaire par exemple). Elle a créé une filière « ville de demain » (bâtiment, mobilité, énergie, paysage) au sein de son école des Éco-Activités (L'EA). Elle contribue aussi à réinventer les modes de vie, d'étude et de travail, grâce au projet de rénovation du campus de l'ESSEC qui deviendra un campus vert, écoresponsable et ouvert sur la ville de Cergy, ses habitants et les écoles voisines.

ACTUALITÉS ÉCOCITÉ ET VILLE DE DEMAIN

PAR JEAN-BAPTISTE BUTLEN, SOUS-DIRECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE, DGALN

Jean-Baptiste Butlen remercie Cadre de Ville et la CCI pour leur accueil, et les membres du réseau ÉcoCité pour leur présence à cette journée exceptionnelle qui marque les 10 ans du Plan Ville Durable. Celui-ci a été lancé au lendemain du Grenelle de l'Environnement, et a donné naissance aux démarches ÉcoCité, ÉcoQuartier, à l'appel à projets Transports en Commun en Site Propre, et au Plan Nature en Ville.

Face au double enjeu du changement climatique et de l'urbanisation (70% de la population vivra en ville d'ici 2050), l'État apporte une réponse à travers la démarche ÉcoCité : l'innovation durable portée par les collectivités, grâce à un écosystème d'expertise et de financement favorable. Plus de 450 actions innovantes ont été engagées. Certaines d'entre elles ont donné lieu à des inaugurations, et une sélection des plus belles réalisations figure dans l'ouvrage « ÉcoCité : 10 ans d'innovation urbaine » remis aux participants.

Aujourd'hui, l'heure est à l'évaluation des actions les plus abouties. Cette évaluation est en train d'être réalisée par les porteurs de projets eux-mêmes, sous la conduite de la Banque des Territoires. Du côté du Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations aux Collectivités Territoriales, sont à l'étude la mise en convergence des travaux d'évaluation des démarches ÉcoCité et ÉcoQuartier, et la valorisation de l'expérience accumulée au sein de notre réseau.

Ce réseau repose sur 7 piliers :

1. Comprendre et anticiper la ville de demain
2. Expérimenter de nouvelles solutions au sein du Lab'EcoCité
3. Animer une démarche en faveur de la cohésion des territoires
4. Capitaliser et Partager pour tous les territoires
5. Piloter la démarche avec les ÉcoCités
6. Maintenir un soutien à l'innovation

La déclaration des ÉcoCités présentée en fin de matinée reprend ces éléments et devra les traduire en une ambition à long terme pour la démarche et le réseau ÉcoCité.

PAR CELINE LAINS, DIRECTRICE DU PROGRAMME URBANISME ET COHESION SOCIALE, SGPI

Céline Lains rappelle que les échanges d'aujourd'hui vont au-delà du PIA Ville de Demain, qui n'est qu'un outil au service d'une politique de développement urbain durable et de soutien à l'innovation au sein des collectivités territoriales. Des innovations ont été financées ; il faut désormais se tourner vers leur déploiement. Mais le programme n'est pas terminé, car le PIA sera prolongé jusqu'en 2025 pour l'achèvement des projets en cours.

L'évaluation, quant à elle, va se poursuivre au moins jusqu'en 2022. Elle devra permettre, en plus de la mise en valeur des résultats, de concevoir, à la demande du Premier Ministre, de nouveaux outils au service du développement urbain durable.

PAR NICOLAS CHUNG, DIRECTEUR DE LA MISSION MANDATS ET INVESTISSEMENTS D'AVENIR, BANQUE DES TERRITOIRES

L'innovation territoriale n'est pas la plus évidente à défendre dans le panorama de l'action publique, par rapport à l'innovation dans la recherche ou dans l'industrie par exemple. Au moment où se prépare la suite du PIA, il appartient au réseau ÉcoCité et à ses financeurs de faire vivre cette notion en menant jusqu'à leur terme les projets financés par le PIA Ville de demain et en faisant connaître leurs impacts.

Par ailleurs, sur la plupart des enjeux de la fabrique de la ville (par exemple, la rénovation énergétique), l'innovation passe aussi par les start-ups. Ces start-ups ont besoin autant de commande (publique) que de financement du PIA pour se développer. Or, malgré de réels progrès, la commande publique est encore mal à l'aise face à des solutions innovantes. C'est pourquoi il est important, au-delà des objets innovants, de développer la culture de l'innovation au sein des ÉcoCités.

Concernant le PIA Ville de Demain, 300 millions d'euros ont été décaissés sur un total de 500 millions. Il reste donc du chemin à parcourir, mais l'évaluation doit permettre d'ores et déjà de justifier ces investissements. Il s'agit de valoriser leur impact, et pas simplement leur produit brut, comme c'est le cas lors d'une inauguration...

La Banque des Territoires reste mobilisée, et va lancer prochainement de nouveaux programmes à destination des collectivités, à travers du prêt, du financement en fonds propres, mais pas de subvention. Le programme Smart Cities est

d'ailleurs toujours ouvert pour accompagner des études et des actions d'ingénierie. Nicolas Chung invite les représentants des collectivités à s'adresser à leur Direction régionale de la Caisse des dépôts pour davantage d'informations.

L'ÉVALUATION DE LA VILLE DURABLE

PAR ALAIN JUND, ADJOINT AU MAIRE DE STRASBOURG A L'URBANISME A LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Alain Jund tente d'apporter le regard d'un élu, engagé localement et nationalement dans les démarches ÉcoCité et ÉcoQuartier : Qu'apportent, transforment, et révèlent ces programmes dans les territoires concernés ?

Le Plan Ville Durable est issu du Grenelle de l'Environnement, qui fait figure de tournant dans la transition écologique française à côté de l'échec du Sommet de Copenhague. Depuis, 10 années de pratique ont permis, à défaut de répondre définitivement aux défis de la ville durable, de définir une méthode pour y faire face.

Alain Jund propose de tirer 7 leçons des actions passées, et ouvre 3 perspectives pour leur pérennisation :

1. Ce qui semblait irréalisable ou utopique en termes de ville durable est finalement possible, le concept d'ÉcoQuartier en est un exemple;
2. Un écosystème d'acteurs aux intérêts divers peut collaborer au service de la transition écologique ;
3. Il est important que les actions menées par une collectivité puissent être reproductibles et/ou affecter un large territoire, voire l'échelon national ;
4. L'action de l'État est légitime pour mener la transition écologique des villes : il fixe le cap et crée un cadre d'action favorable aux collectivités et aux initiatives privées ;
5. Les démarches ÉcoCité et ÉcoQuartier ont permis aussi bien d'adresser l'urgence que de bâtir dans la durée ;
6. Le droit à l'erreur est indispensable aux politiques d'innovation, l'enjeu est le partage des leçons que l'on peut tirer d'un succès ou d'un échec local ;
7. Il faut renforcer le débat public autour de ces démarches pour ne pas en faire des dispositifs désincarnés.

- Poursuivre les projets issus du Plan Ville Durable, autour d'une vision renouvelée pour les 10 prochaines années, le changement climatique étant devenu, en l'espace de 10 ans, le défi principal auquel fait face notre société.
- Renforcer « l'unité » des projets issus du Plan Ville Durable qui constituent aujourd'hui une constellation d'innovation difficile à lire comme un ensemble.
- Incorporer davantage la ville solidaire comme une composante de la ville durable et résiliente, en intégrant les acteurs associatifs et en se penchant sur la question des usages.

En définitive, les démarches ÉcoCité et ÉcoQuartier apparaissent comme des outils pertinents, adaptés à l'action locale, et donc à pérenniser.

PAR PHILIPPE PRADIER, RESPONSABLE VILLE DURABLE, BANQUE DES TERRITOIRES

L'évaluation d'un programme aussi hétérogène qu'ÉcoCité requiert une méthode à la fois souple et rigoureuse. Elle implique également de se pencher sur trois niveaux : les actions ÉcoCités, les territoires, et le programme dans son ensemble.

A cet égard, le choix d'une « auto-évaluation » a permis de confier le premier niveau d'évaluation aux experts que sont en la matière les porteurs de projets. Cependant, seule la moitié des projets est aujourd'hui soldée, et mêmes les projets aboutis ont parfois du mal à se doter d'indicateurs.

Enfin, Philippe Pradier rappelle que le souci de la Banque des Territoires, au-delà de la performance du projet, est sa vocation de démonstrateur, car le succès du programme repose sur sa capacité à faire essaimer des innovations.

PAR ELISA BETH ZAPARUCHA, DIRECTRICE DE TECHNOLIS - PARIS

Technopolis accompagne depuis plus d'un an les ÉcoCités et les porteurs d'action dans leur travail d'évaluation. La plateforme d'auto-évaluation est en service depuis juillet 2017, et un premier bilan a été réalisé en juin 2019, avec les conclusions suivantes :

- La dimension qualitative est mieux renseignée que la dimension quantitative, on a donc beaucoup d'information sur les éléments « déclencheurs » et les facteurs de succès des actions.
- Les actions sont relativement ancrées dans leur contexte : on est donc davantage dans la démonstration que dans la massification des innovations.
- L'échec de certaines actions est

compréhensible dans la mesure où il s'agit d'un programme d'expérimentation.

- Les études financées sont plutôt des succès : 75% d'entre elles donnent lieu à une mise en œuvre opérationnelle, y compris en dehors des financements issus du PIA.
- On observe une prépondérance des projets collaboratifs et partenariaux (86%) et portés sur les usages (65%).
- Les innovations ne sont pas uniquement techniques, mais aussi économiques ou de gouvernance...

Des illustrations de ces conclusions sont données à travers trois projets emblématiques : le Smartgrid Méridia à Nice, l'initiative d'habitat participatif « L'Arche en Île » à L'Île-Saint-Denis et la Ferme du Rail à Paris.

Aujourd'hui, le travail d'évaluation doit se poursuivre avec le renseignement de l'Explorateur ÉcoCités par tous les porteurs de projets. Début 2020, une campagne de communication sera lancée sur la base d'un état de lieux actualisés dans les territoires, et Technopolis remettra son rapport final sur l'évaluation du programme.

PAR LIONEL CAUCHARD, CHEF DE PROJET R&D, EFFICACITY

Dans le cadre de son partenariat avec la Banque des Territoires, Efficacity prend du recul sur la méthode d'évaluation développée pour le programme Ville de Demain. Trois axes d'amélioration ont été identifiés :

- Une meilleure association des élus et une valorisation du rôle de référent ÉcoCité, pour permettre une bonne prise en main et une réelle acculturation ou montée en compétence sur l'évaluation ;
- Une mise en cohérence et une recherche de synergies entre l'évaluation de différentes démarches (ex : avec ÉcoQuartier) ou entre les différentes campagnes d'évaluation d'un même projet ;
- Une communication renforcée sur les résultats (avec l'allocation des moyens nécessaires) pour faciliter la diffusion des innovations d'une part, et faire connaître ce travail aux usagers d'autre part.

A titre d'exemple, l'analyse de l'efficience réalisée sur une quinzaine d'actions permet de justifier leur mise en œuvre auprès des élus et du grand public du point de vue des réductions d'émissions de gaz à effet de serre. En effet, on s'aperçoit que cette finalité est centrale pour 2/3 des actions ÉcoCité.

En réponse aux questions des participants, la Banque des Territoires précise que 0,25% au maximum de

l'enveloppe globale du PIA Ville de Demain est dédiée à l'évaluation, conformément à la convention qu'elle a signée avec l'Etat.

GRAND TEMOIN

PAR STEPHANE FRATACCI, DIRECTEUR GENERAL DE LA CCI PARIS ÎLE-DE-FRANCE

Interrogé par Rémi Cambau, rédacteur en chef de Cadre de Ville, Stéphane Fratacci a présenté l'activité de la CCI dans le domaine de la fabrique de la ville durable. Elle a un rôle d'ensemblier pour développer des projets, d'intermédiation entre les entreprises et les pouvoirs publics, d'éclairage des mutations sociétales et économiques auxquelles les entreprises sont confrontées.

Son action passe par la mise en relation d'acteurs publics et privés autour de projets opérationnels, de partenariats ou de réflexions prospectives. Par exemple, la CCI a produit des travaux sur les smart grids en Île-de-France qui montrent que les réseaux d'énergie intelligents ouvrent de vraies opportunités de marché aux TPE-PME, créent de nouveaux métiers (agrégateurs de données et de services, facilitateurs) qui nécessitent de nouvelles formations. Les entreprises ont aussi besoin d'être acculturées aux enjeux de l'énergie et de coopérer dans la durée avec les acteurs publics. Dans l'idée de faciliter l'interaction privé/public et les opportunités d'affaire, la CCI promeut l'offre des TPE et PME auprès des opérateurs publics du Grand Paris ou des Jeux Olympiques 2024 avec la plateforme numérique CCI Business Grand Paris, qui référence plus de 1200 TPE-PME. Elle apporte sa vision sur les mutations économiques et a conduit une étude sur l'économie servicielle révélant que les industriels ne vendent plus seulement des biens ou des produits mais des services associés à ces biens. Cela transforme en profondeur la chaîne de valeur et l'organisation des entreprises. Le secteur de l'urbain connaît une (r)évolution similaire, les aménageurs ne vendent plus seulement de la charge foncière, ils vendent du service !

Les formations délivrées par la CCI répondent également aux enjeux de la ville de demain, aussi bien sur les volets économiques que techniques, managériaux, ou environnementaux. Les étudiants-citoyens sont les ambassadeurs de la ville durable, souvent déjà précurseurs de nouvelles pratiques en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Selon Stéphane Fratacci, les entreprises ont vocation à assumer une place plus importante dans la fabrique de la ville. Elles ont toutefois besoin d'une meilleure connaissance des opportunités qui se présentent à elles, notamment pour les TPE et PME. En effet, nom-

breuses sont celles qui ont des solutions innovantes, mais n'ayant pas suffisamment accès à la commande publique, ou étant mal outillées pour y répondre, elles ne peuvent les déployer. La CCI a formulé des propositions dans un rapport, pour faire de l'achat public un vecteur d'innovation au service des entreprises et de la performance économique.

Stéphane Fratacci souligne l'importance d'avoir un cadre juridique lisible et stable, pour éviter une posture attentiste de la part des entrepreneurs. « Les entreprises ont besoin de normes stables et cohérentes et d'une meilleure visibilité des politiques publiques pour anticiper leurs projets de développement. C'est dans ce cadre que les TPE-PME peuvent expérimenter, valider leurs projets et business plan et contribuer à la ville de demain ».

TABLE-RONDE : LES CHANTIERS DU LAB'ÉCOCITÉ

La table-ronde, réunissant référents et porteurs d'action ÉcoCité impliqués dans les chantiers opérationnels soutenus par la DGALN, a été animée par Rémi Cambau, rédacteur en chef de Cadre de Ville.

PAR HELENE BISAGA, EPA ALZETTE-BELVAL

Dès 2014, le Projet Stratégique et Opérationnel (sur 20 ans) de l'EPA Alzette Belval a identifié l'IBA (Internationale BauAustellung « exposition internationale d'architecture ») comme un outil pertinent pour répondre aux enjeux de ce territoire frontalier. En effet, Alzette-Belval est la seule Opération d'intérêt national (OIN) portant sur un territoire dont la ville-centre se situe à l'étranger. Ce territoire connaît une des plus fortes croissances démographiques du Grand-Est (1% / an) et 2/3 de ses actifs travaillent à l'étranger.

L'IBA peut être décrite comme une méthode d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie de territoire, en « mode projet », sur un temps relativement court (10 ans) plutôt qu'à travers un travail de programmation classique. C'est une approche qui mobilise l'ensemble des parties prenantes du territoire : élus, habitants, associations, investisseurs, porteurs de projets, chercheurs... Les IBA ont en commun la volonté d'apporter des réponses ambitieuses, qualitatives et innovantes aux enjeux des territoires sur lesquels elles portent.

Le Lab'ECOCITE, piloté par la DGALN, a été déterminant dans le lancement de ce projet. En effet, l'ingénierie et le travail en commun avec les Ecocités participantes ont permis de proposer une démarche, une gouvernance, et un périmètre de projet : celui de l'agglomération transfrontalière d'Alzette Belval, qui

est couvert par un GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale). C'est sur cette base que les partenaires locaux ont pu être mobilisés.

Aujourd'hui, la phase de préfiguration de l'IBA démarre. Elle est portée par le GECT avec le soutien financier de la DGALN (hors PIA), de l'Etat luxembourgeois et de la Région Grand-Est. Son objectif est d'aboutir en 2022 à un mémorandum qui précisera la stratégie commune et les moyens de cette IBA.

Il s'agit d'une méthode d'élaboration d'une stratégie de territoire, en « mode projet » plutôt qu'à travers un travail de programmation classique. Hélène Bisaga rappelle que l'une des particularités de l'EPA Alzette-Belval est liée à la nature transfrontalière de son IBA, en partenariat avec le Luxembourg.

En pratique, le territoire du Pays Haut Val d'Alzette dispose de nombreuses friches industrielles à reconquérir, constituant à la fois une réserve foncière et marqueur de son identité. La stratégie à 10 ans de l'IBA est aujourd'hui en train de s'affiner, avec le parti pris d'un périmètre variable en fonction des enjeux abordés.

PAR EMILIE CATHERIN, METROPOLE DU GRAND LYON

La métropole de Lyon encourage les copropriétés à réaliser des opérations de rénovation énergétiques à travers la mise en place de sa plateforme « EcoRenov ». 11500 logements ont ainsi été rénovés depuis 4 ans dont 300 au niveau « bâtiments basse consommation » (BBC). La phase d'évaluation qui est actuellement engagée révèle l'importance de la question des usages dans les logements rénovés. Le Grand Lyon a décidé de poursuivre le dispositif « EcoRenov » qui constitue un des moyens de réponses aux enjeux de l'adoption du schéma directeur de l'énergie. La métropole souhaite notamment s'attaquer à deux problématiques, les difficultés architecturales et l'encouragement à l'utilisation de matériaux biosourcés.

PAR HELOÏSE PACHON-DELMOTTE, METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

La maison individuelle représente 75 % du parc immobilier de la métropole européenne de Lille. La démarche ÉcoCité et les financements du PIA Ville de demain ont permis à la métropole de mettre le pied à l'étrier dans la rénovation énergétique des copropriétés, de sensibiliser les élus et de travailler sur ce champ. Parmi les opérations co-financées par le PIA, 2 sont terminées et 1 en cours de réalisation. Les syndicats de copropriétés commencent aujourd'hui à y croire. Du fait de la spécificité de son parc immobilier et de son entrée tardive dans la rénovation des copropriétés privées, l'accompagne-

ment de l'État et la mise en réseau de l'ensemble des ÉcoCités travaillant sur le sujet était très important pour Lille, notamment pour travailler sur des sujets pointus comme l'instrumentation des bâtiments rénovés pour évaluer les performances énergétiques après travaux. L'assistance à maîtrise d'ouvrage mobilisée par le PIA Ville de demain pour accompagner les ÉcoCités dans l'instrumentation a été très précieuse pour sensibiliser les syndicats de copropriétés. Les premiers résultats de l'instrumentation seront bientôt disponibles.

A la question cruciale de la motivation du déclenchement du vote de travaux, Héloïse Delmotte souligne l'importance de l'existence d'un projet initial de travaux. Il s'agit en effet de partir d'un besoin particulier. L'enjeu environnemental n'est malheureusement pas le facteur déclenchant. La principale motivation reste la recherche de confort.

Héloïse Pachon-Delmotte souligne le rôle essentiel de la subvention accordée sans conditions de ressources, les propriétaires éligibles aux aides ANAH pouvant cumuler ces aides avec le PIA; et de la lisibilité de l'aide dans le temps. Parmi les facteurs de succès, Héloïse Pachon-Delmotte mentionne ainsi l'importance de l'aide financière comme effet levier et la présence d'un conseil syndical formé et moteur. Lille souhaiterait que le dispositif de soutien financier soit pérennisé, sachant que Lille ne propose pas d'aide financière aux copropriétés.

PARCELINE BENOIT-TAHMAZIAN, GRENOBLE-ALPES METROPOLE

La métropole grenobloise expérimente et s'approprie la méthode ISO 37101 depuis 2018, d'abord dans le cadre d'un chantier d'élaboration d'une formation à son utilisation (dans le cadre du Lab'ÉcoCité), puis au sein d'un groupe de travail « Stratégies et Projets » lancé par la DGALN en début d'année 2019. La norme ISO 37101 est en réalité un référentiel au service du management de projets urbains complexes et de la maximisation de leur contribution au développement durable.

En 2018, Grenoble-Alpes Métropole l'a utilisée aux côtés d'un aménageur sur le territoire de la Presqu'Île : 250 hectares en limite du centre-ville de Grenoble, dédiés à l'implantation de groupes internationaux, du CEA, de centres de Recherche et Développement, d'université et d'industrie, ce site fait l'objet de nouvelles coutures urbaines (notamment avec le soutien du PIA Ville de Demain). La charte environnementale de certains secteurs résidentiels du projet a été passée au crible d'une grille de lecture proposée par la méthode ISO 37101, afin de mettre en lumière les exigences prioritaires pour la collectivité et questionner les « failles » de ce document réglementaire en vue de sa réédition. Cette démarche a permis une formula-

tion claire des objectifs et de rendre plus visible ce qui l'était moins tout en permettant un reporting de qualité.

En 2019, en vue d'un déploiement sur les projets d'envergure sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine, Grenoble-Alpes Métropole expérimente une utilisation plus globale de la méthode ISO 37101 sur le projet de la Centralité Sud. Ce territoire dynamique et à forts enjeux, déclaré d'intérêt métropolitain, à cheval sur trois communes, rassemble 30 000 habitants et 40 000 emplois (20% de l'emploi métropolitain), ainsi que de nombreux défis urbains : mobilité, équipements et services, attractivité commerciale et résidentielle, etc. Dans le cadre de la formulation des ambitions du projet, la norme est envisagée comme un outil permettant de structurer le passage de l'ambition à l'action puis à l'évaluation, elle doit également permettre un langage commun avec les parties prenantes locales et nationales, publiques et privées, éventuellement en support de la définition d'un Projet Partenarial d'Aménagement.

Dans le cadre du groupe de travail national « Stratégies et Projets » la métropole participera au travers de cette expérience à l'élaboration d'un guide d'utilisation de la méthode ISO 37 101 destiné aux collectivités et poursuivra sa contribution au benchmark international mis en place par le Ministère (MCTRCT) et l'AFNOR.

A terme, la réflexion que ce référentiel permet, pourra faciliter la comparaison entre les projets urbains de la collectivité.

TABLE-RONDE : LES ÉCOCITÉS INNOVENT ET LE FONT SAVOIR

La dernière table-ronde était animée par Barbara Wülfken, membre du groupement d'assistance à maîtrise d'ouvrage en charge de l'animation du réseau ÉcoCité. Elle avait pour objet la valorisation par les ÉcoCités des actions innovantes menées sur leurs territoires, portées à connaissance des écosystèmes professionnels, du grand public, et de leurs homologues au niveau international.

Barbara Wülfken a commencé par rappeler le panel d'outils mis à disposition de son réseau par la DGALN : le site internet et la newsletter ÉcoCité, un groupe LinkedIn de plus de 330 membres, et l'Explorateur ÉcoCité. A l'occasion des 10 ans de la démarche, un ouvrage mettant en lumière une sélection de projets remarquables a été édité, six court-métrages ont été réalisés sur le terrain, et une exposition de 21 panneaux est exposée en marge de la rencontre nationale. La DGALN invite les référents ÉcoCité à se tourner vers elle pour s'emparer de ces outils au service de

leur communication locale ou internationale.

PAR THALIE MARX, CHARGÉE DE MISSION VILLE EN TRANSITION, EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Avec 19 actions ÉcoCité dont la plupart livrées ou en phase opérationnelle, Strasbourg est une ÉcoCité historiquement engagée. Depuis 2018, l'évaluation conduite par la Banque des Territoires a structuré la mise en valeur de ces résultats. Le 10e anniversaire de l'ÉcoCité strasbourgeoise a été l'occasion de deux jours de visites, témoignages, et échanges entre les professionnels et le grand public.

Thalie Marx se félicite du nombre d'acteurs conséquent du territoire qui se sont impliqués dans la démarche Ecocité tout en interrogeant la capacité de la démarche ÉcoCité à mobiliser localement l'ensemble de l'écosystème d'acteurs de la ville durable. En effet, certains acteurs, comme les promoteurs immobiliers ou les agences de mobilité, sont faciles à aborder pour une collectivité, tandis que d'autres requièrent une approche au cas par cas.

En parallèle, selon Thalie Marx, la montée en compétence sur ces enjeux d'innovation pour la transition écologique ne se fait pas, pour le professionnel impliqué dans le projet, forcément pour la structure auquel il appartient. Si la capacité à changer ses modes de travail et à adresser de nouveaux enjeux passe aisément entre les niveaux stratégiques et opérationnels autour d'un projet, elle est moins évidente au niveau « horizontal », entre différentes équipes ou différents services métropolitains ou chez les acteurs (promoteurs, aménageurs).

Enfin, en passant de l'ÉcoCité au PACTE (« Pour Aménager et Construire en Transition Écologique »), l'Eurométropole de Strasbourg a souhaité rendre la démarche encore plus partenariale, rassemblant des signataires publics et privés (promoteurs immobiliers, bailleurs sociaux, etc.) autour de sa stratégie de développement urbain durable et solidaire.

PAR STEPHANIE JANNIN, VICE-PRESIDENTE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE, DELEGUEE AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Lien vers le film réalisé sur le territoire de Montpellier à l'occasion des 10 ans de la démarche ÉcoCité projeté en séance en introduction de cette séquence

- VF : http://rsc.capaentreprises.com/capa_ministere/MEDDE-Ecocite--MONTPELLIER.mp4.zip
- VF ST FR : http://rsc.capaentreprises.com/capa_ministere/MEDDE-Ecocite--MONTPELLIER_ST_FR.mp4.zip

L'ÉcoCité montpellieraine est un territoire particulier : 1re métropole française par sa croissance démographique, elle bénéficie à la fois d'une biodiver-

sité particulièrement riche et subit une forte exposition aux risques naturels et au changement climatique. Pour répondre à ces enjeux à la fois environnementaux et urbains, la nouvelle mandature métropolitaine a entamé un chantier de concertation des acteurs locaux autour de la révision des documents de planification.

Cette vision prospective a été nourrie par la démarche ÉcoCité et le PIA Ville de Demain, notamment à travers le développement de quatre projets urbains majeurs : la ZAC Eurêka, le Port Marianne, le quartier Cambacérès, et le quartier Ode à la mer. Ces aménagements alimentent la réorganisation des services administratifs et du travail des aménageurs. Par ailleurs, le PIA a également permis l'émergence de grands projets sectoriels et innovants : la ligne 4 du tramway, les parcs-bassins de rétention, et la 1^{re} centrale de tri-génération de France.

Ces opérations et la vision stratégique de la métropole ont fait l'objet d'une communication à l'international par les élus métropolitains, lors de la réception de délégations étrangères, et plus récemment lors de la prise de parole de Monsieur le Maire de Montpellier, Philippe Saurel, à l'ONU.

TEMPS D'ÉCHANGE AUTOUR DE LA DÉCLARATION DES ÉCOCITES

Lien vers la déclaration désormais baptisée « l'Appel du réseau pour la ville durable »

<http://enqueteur.dgaln.developpement-durable.gouv.fr/index.php/722996>

Le dernier temps de la matinée a été consacré au commentaire de la Déclaration des ÉcoCités, qui doit définir les ambitions de la démarche ÉcoCité pour les 10 prochaines années, par Alain Jund et Jean-Marie Quémener. Ils ont également répondu aux questions des participants.

PARALAIN JUND, ADJOINT AU MAIRE DE STRASBOURG A L'URBANISME A LA TRANSITION ECOLOGIQUE, ET JEAN-MARIE QUEMENER, CHEF DU BUREAU DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT, DGALN

En introduction, Jean-Marie Quémener explique qu'après 10 ans de réalisation des différentes composantes du Plan Ville Durable, la DHUP est sollicitée pour la poursuite de cette politique de développement urbain durable. Cette sollicitation émanant des collectivités est également soutenue par les entreprises, qui sont attirées par la place accordée à l'innovation et par la gouvernance partagée de ces démarches.

Aujourd'hui, l'État envisage une déclaration des ÉcoCités autour de trois principes :

- La capitalisation et la valorisation des innovations en vue de leur massification,
- La mise en cohérence et en synergie des démarches issues du Plan Ville Durable,
- Le maintien d'un soutien à l'innovation urbaine.

Alain Jund ajoute que si le Plan Ville Durable a donné une réponse adaptée aux enjeux formulés au Grenelle de l'Environnement, il est temps d'identifier un nouvel horizon – temporel et en termes d'objectifs. C'est précisément l'objet de la présente déclaration, dont restent à définir les outils. Il semble indispensable d'incorporer davantage les acteurs privés dans les politiques publiques des années à venir.

En réponse à la question de la nature des territoires ciblés par la Déclaration des ÉcoCités, Alain Jund précise qu'une politique publique limitée aux agglomérations et aux métropoles n'est plus forcément la priorité. En effet, à l'enjeu du développement urbain s'ajoute celui de la cohésion des territoires. Il s'agit de trouver des synergies entre les zones urbaines et périurbaines, et d'éviter les effets négatifs de la compétition des territoires.

Interrogé sur l'expansion du réseau à davantage de grandes villes – les membres de France Urbaine par exemple – Jean-Marie Quémener se positionne en faveur d'un élargissement au-delà des lauréates du précédent PIA, y compris éventuellement à des collectivités autres que les grandes agglomérations et métropoles.

Fabien Blasco, référent de l'ÉcoCité de Montpellier Méditerranée Métropole, observe que la démarche ÉcoCité était conçue à l'origine comme une IBA, dans la mesure où elle portait sur des territoires à échelle « organique » ou « cognitive » plutôt qu'à échelle administrative. Cette approche ne se retrouve pas forcément dans ÉcoQuartier où l'on suppose l'indépendance d'un périmètre réduit au sein du tissu urbain... Selon Alain Jund, si la question de l'échelle n'est pas encore tranchée, l'esprit de la Déclaration des ÉcoCités apporte déjà trois éléments de réponse à la question de M. Blasco :

- L'importance de recréer un discours politique sur la ville,
- La priorité donnée à l'atterrissage opérationnel,
- La recherche d'un financement pérenne de la ville durable.

En définitive, l'initiative de mettre en débat les orientations de ces dispositifs Ville Durable à l'occasion de leur renouvellement est appréciée par

les territoires. La place accordée aux partenaires institutionnels, mais également aux partenaires privés, reste à définir. Les « agglomérations » au sens strict ne seront pas forcément la seule cible des politiques nationales à venir, bien qu'elles soient souvent les plus à même d'aborder aussi bien les questions techniques que les enjeux transversaux.

Alain Jund et Jean-Marie Quémener ont conclu en invitant les participants à poursuivre ces échanges sur l'orientation future de la démarche ÉcoCité autour d'un buffet organisé dans le cadre de la rencontre.

ATELIERS D'APPROFONDISSEMENT

Trois ateliers thématiques ont eu lieu pendant 1h30 en début d'après-midi, animés par les membres du groupement d'assistance à maîtrise d'ouvrage en charge de l'animation du réseau ÉcoCité :

Atelier N°1 : Quelles priorités pour le Lab'ÉcoCité ?

Atelier N°2 : L'émergence des nouveaux métiers du développement urbain intégré

Atelier N°3 : Efficience et répliquabilité des actions urbaines innovantes : les leçons de la démarche ÉcoCité et du PIA Ville de Demain

Ils ont fait l'objet d'une brève restitution au retour de la séance plénière.

Nous vous invitons à prendre connaissance des comptes-rendus de chacun des ateliers

CLOTURE

PAR JEAN-BAPTISTE BUTLEN, SOUS-DIRECTEUR DE L'AMENAGEMENT DURABLE, DGALN

Le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations aux Collectivités Territoriales remercie à nouveau la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Île-de-France et Cadre de Ville pour leur accueil, ainsi que tous les participants à la 8e Rencontre Nationale du réseau ÉcoCité.

La Déclaration des ÉcoCités sera amendée, et la concertation en cours nourrira la feuille de route qui sera présentée par la DGALN au Ministre les 11 et 12 décembre prochains. Les participants sont chaleureusement invités à poursuivre la discussion dans un cadre informel, dans une brasserie située à proximité de la CCI...